

Votants : 75
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 15 juin 2018
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 26 juin 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 25 juin 2018

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU PARC DU MARAIS POITEVIN POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE SUR LA MISE EN PLACE D'UN POLE TOURISTIQUE SUR LA COMMUNE DE COULON

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Adrien PROUST, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Luc DELAGARDE, Alain BAUDIN à Jérôme BALOGE, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Christine HYPEAU, Jean-Luc CLISSON à Gérard EPOULET, Sylvie DEBOEUF à Josiane METAYER, Pascal DUFORESTEL à Elodie TRUONG, Marie-Chantal GARENNE à Yvonne VACKER, Alain GRIPPON à Sophia MARC, Anne-Lydie HOLTZ à Elmano MARTINS, Agnès JARRY à Romain DUPEYROU, Dominique JEUFFRAULT à Florent SIMMONET, Guillaume JUIN à Yamina BOUDAHMANI, Rabah LAICHOURE à Michel HALGAN, Simon LAPLACE à Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD à Jean-Claude FRADIN, Serge MORIN à Monique JOHNSON, René PACAULT à Michel PANIER, Stéphane PIERRON à Bruno JUGE, Claire RICHECOEUR à Jacques BROSSARD, Sylvette RIMBAUD à Eric PERSAIS, Dominique SIX à Lucien-Jean LAHOUSSE, Marc THEBAULT à Jacqueline LEFEBVRE

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Gérard GIBault, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain PIVETEAU, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Marie-Christelle BOUCHERY, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Pascal DUFORESTEL, Marie-Chantal GARENNE, Alain GRIPPON, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Alain LIAIGRE, Marcel MOINARD, Serge MORIN, René PACAULT, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Dominique SIX, Marc THEBAULT

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Jacqueline LEFEBVRE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 25 JUIN 2018

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU PARC DU MARAIS POITEVIN POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE SUR LA MISE EN PLACE D'UN POLE TOURISTIQUE SUR LA COMMUNE DE COULON

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L.1511-2 et suivants de Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction NOR INTB15311125J du 22 décembre 2015,

Vu le SRDEII,

Vu la compétence Tourisme de la CAN qui justifie son intervention,

Dans le cadre du développement des activités touristiques et culturelles et notamment des infrastructures d'accueil sur ces deux secteurs, la commune de COULON a mandaté le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin pour la conduite d'une étude visant à étudier la mise en place d'un Pôle Touristique et Culturel du Marais Poitevin au sein de la commune de COULON.

Le Marais Poitevin, reconnu pour son patrimoine naturel et architectural, son paysage est la pierre angulaire de l'activité touristique sur la CAN. Sa reconnaissance de Parc Naturel Régional Grand Site de France et de destination touristique européenne d'excellence favorise sa notoriété et génère une fréquentation touristique importante. Le marais et sa façade littorale accueillent ainsi, chaque année, environ 1,4 millions de visiteurs dont près de 500 000 dans le marais mouillé, plus connu sous l'appellation de « Venise Verte ».

Au cœur du PNR Grand Site de France, la commune de Coulon constitue un pôle touristique historique patrimonial et emblématique du Marais Poitevin, point de départ incontournable pour le découvrir en barque, à pied ou à vélo. Elle offre, par ailleurs, un patrimoine bâti préservé et des activités qui lui valent d'être labellisée « Petite Cité de caractère ».

Il est donc souhaité que soit examinée la faisabilité d'un redéploiement de la Maison du Marais Poitevin, dans un autre site, sur un des terrains acquis ou en cours d'acquisition par la Mairie de Coulon et de la mutualiser, avec d'autres fonctions, pour créer un nouveau pôle touristique et culturel. En effet, la commune porte un projet d'équipement à vocation d'accueil de séminaires pour du tourisme d'affaires et d'événements à rayonnement supra-communal, qui accueillerait également l'office de tourisme.

Cette étude, d'un montant de 39 330 €, pilotée par le PNR du Marais Poitevin, est cofinancée par la Mairie de Coulon (7 866 €), le Conseil Départemental des Deux-Sèvres (15 732 €) et fait donc l'objet d'une demande de financement de la CAN à hauteur de 15 732 €.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20180628-C61-06-2018-DE
Date de télétransmission : 04/07/2018
Date de réception préfecture : 04/07/2018

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le versement d'une subvention de 15 732 € au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin pour la réalisation de cette étude,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jérôme BALOGE

Président